



\*\* Bonne année \*\* Bonne année \*\* Bonne année \*\* Bonne année \*\*



A quelques jours près, nous fêtons Noël sous la neige et aux tisons. Mais non, nous avons tout juste eu le temps d'apprécier la beauté de notre campagne en hiver et puis la douceur est revenue. Cependant, le père Noël que la commune et le comité des fêtes avaient fait quérir ne s'est pas trompé. Il est venu le 19 décembre avec les flocons pour le plus grand plaisir des enfants et des aînés, en apportant cadeaux et colis. Cette fête de Noël réunissant les générations a bien sûr été une réussite. Nous avons réclamé la tenue d'une telle fête l'année dernière et nous sommes heureux qu'elle ait pu être organisée comme dans beaucoup de villages alentours. Les cadeaux des plus jeunes étaient réservés sur décision d'une majorité du Conseil municipal aux seuls enfants des personnes inscrites comme électeurs.



**Histoires drôles**

Un camionneur grand et costaud boit un verre dans un bar quand un type minable entre et demande à qui appartient le pitbull qui est dehors. Le camionneur gueule : « C'est MON chien ! T'as un problème ? » Le petit mec répond : « Non, non, pas de problème, mais je crois que mon chien vient de tuer le vôtre... » Le camionneur se lève d'un coup et dit : « QUOI ! Mais qu'avez-vous donc comme chien ? » L'autre type répond : « Un caniche nain » « Un caniche ! » Hurle le camionneur, « comment un caniche peut-il tuer un pitbull ? » « Eh bien , je crois qu'il s'est étouffé avec... »

Quel est le comble du jardinier ? C'est de raconter des salades !

Quel est le comble du boulangier le jour d'un orage ? C'est de faire des éclairs.

Un type se promène et aperçoit à l'entrée d'un jardin une pancarte : « ATTENTION PERROQUET MÉCHANT ! » Plus loin dans le jardin, il aperçoit la bête en question, attachée sur un perchoir. L'homme se marre en voyant la bestiole et décide de tenter le diable. Il passe la barrière et pénètre dans le jardin. Soudain, le perroquet s'écrie : « REX, ATTAQUE !!!! »

Vous connaissez l'histoire du lit vertical ? C'est une histoire à dormir debout !!

Quel est le comble pour un serrurier ? Etre sous les verrous !

Qu'est-ce qu'un taureau avec un string ? Une vache folle !

**Une récolte inoubliable !**



Le manque de précipitations enregistré jusqu'à fin octobre, a retardé la poussée des champignons. Il a donc fallu attendre la mi-novembre. Mais alors là, quel bonheur pour les amateurs ! Des cèpes comme ceux-ci on en avait pas vus depuis longtemps. De quoi féliciter et envier Monsieur Randolfi qui les a trouvés et évidemment ramassés.





## ↓ Pourquoi pas un columbarium ?



Beaucoup d'espace libre dans notre cimetière

De plus en plus de petites communes aménagent un espace (et le nôtre n'en manque pas !!!) dans leur cimetière afin d'y accueillir un columbarium, voire même un jardin des souvenirs pour y répandre les cendres de leurs défunts. L'investissement, relativement modéré pour un tel projet, se situe aux environs de 3000 à 4000€, pour un columbarium comportant 6 emplacements. Le coût d'un emplacement est généralement de 300 à 600 € pour une durée de 15 ans, et de 500 à 1000 € pour une durée allant de 30 ans à la perpétuité. Si l'on considère le prix de la concession d'un emplacement et le prix de revient de celui-ci, la commune amortit en principe son investissement lorsque tous les emplacements sont réservés. De plus, il est souvent possible d'obtenir des aides notamment du département pour ce type de création. Alors pourquoi ne pas envisager un tel projet d'aménagement de notre cimetière en y ajoutant la réfection du mur d'enceinte et la pose des bordures qui attendent dans un coin depuis longtemps ?



Exemple de columbarium

## ↓ A propos du petit lavoir de l'Hopitôt



Dans notre précédent numéro, nous vous parlions de la rénovation du petit lavoir de l'Hopitôt réalisé par nos agents communaux sur décision de Monsieur le Maire sans que le Conseil municipal n'ait été en aucune manière consulté. Lors du dernier Conseil municipal du 5 décembre 2009, nous avons appris quel avait été le montant des dépenses engagées en matériel à cette occasion. L'extrait du grand livre que nous avons obtenu contre paiement indique : Matériaux travaux rénovation

lavoire 1 480,54 € TTC (sachant qu'il a fallu 1200 tuiles de Bourgogne neuves - nous les avons comptées !! - pour refaire le toit), Charpente faîtière lavoire 364,23 € TTC, Fourniture 89,84 € TTC. A ces achats faits chez Barillet, il convient d'ajouter des fournitures pour la rénovation du lavoir achetées chez Brico Dépôt pour un montant de 132,40 € TTC et l'achat d'une grille pour un montant global, selon devis, de 792 €. Soit, uniquement en matériaux, un coût global pour la commune, de 2 859,01 €.

Et, si l'on prenait en compte, en plus, les nombreuses heures de travail de nos agents communaux sur cet ouvrage, il semblerait que l'on puisse dire que cette rénovation nous a coûté très cher, comme tout un chacun pourra le constater en se renseignant sur le prix de la petite tuile neuve au mille. Mais il est vrai qu'il ne nous a pas été donné de voir le détail des factures.

## ↓ A propos du remplacement d'ardoises sur le clocher de l'église

Toujours dans notre numéro 8, nous avons publié une photo montrant un ouvrier en équilibre sur le clocher de l'église. Nous nous étions étonné puisque le remplacement d'ardoises n'avait pas été mis à l'ordre du jour des conseils municipaux de cette année. Le 5 décembre dernier, Monsieur le Maire nous a expliqué qu'il avait fait appel à un couvreur spécialisé intervenant habituellement sur des couvertures de cathédrales ou monuments historiques. Aucune information cependant, même si cette intervention, certainement indispensable, est prise en charge par les assurances, ne nous a été transmise sur le coût de cette opération si particulière. Nous ne manquerons de vous informer dès que cela sera possible.

## ↓ Enquête du SIEEEN

Notre réseau nivernais de distribution d'électricité serait vieillissant selon une enquête du SIEEEN, Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement, et d'Environnement de la Nièvre qui regroupe les 312 communes de notre département. Le résultat de cette enquête, présentée le 1er décembre dernier à La Charité sur Loire, a fait apparaître que les infrastructures sont vétustes par manque de renouvellement. Une des conséquences serait que ce réseau vieillissant permettrait à peine de maintenir la distribution actuelle. Par ailleurs, les dossiers de demande d'enfouissement déposés par le SIEEEN représentent 3 ans de travaux. En ce qui concerne notre commune, ce n'est pas le choix de moderniser nos équipements quand nous étions éligibles qui a été retenu mais celui de ne rien faire. Était-ce la bonne solution ? L'avenir nous le dira.

## ↓ Migration tardive ?

Chaque année nous voyons passer dans le ciel au dessus de notre village, et nous les entendons aussi beaucoup, des oiseaux migrateurs. Cette année nous avons pu constater que ces oiseaux nous ont survolé juste après la mi décembre, cela nous a semblé très tard, mais nous ne sommes pas spécialistes. Pour les personnes intéressées, nous vous recommandons le site de la LPO, Ligue Protectrice des Oiseaux, d'autant qu'une personne de notre village a effectué des comptages d'oiseaux pour cette association, toujours à la recherche de bénévoles. (<http://www.lpo.fr>)

## ↓ Transport à la demande, c'est possible

Le Service Intercommunal de transport du secteur de Prémery (SITAD) organise, à la demande, des transports à partir d'Arbourse et à destination de Prémery le mardi matin avec des possibilités de correspondance pour les cars se rendant à Nevers. Réservations à la communauté de communes, chaque lundi, de 11h à 12h au 03 86 37 79 43.

## ↓ Martelage de trois nouvelles parcelles sur la section de l'Hopitôt

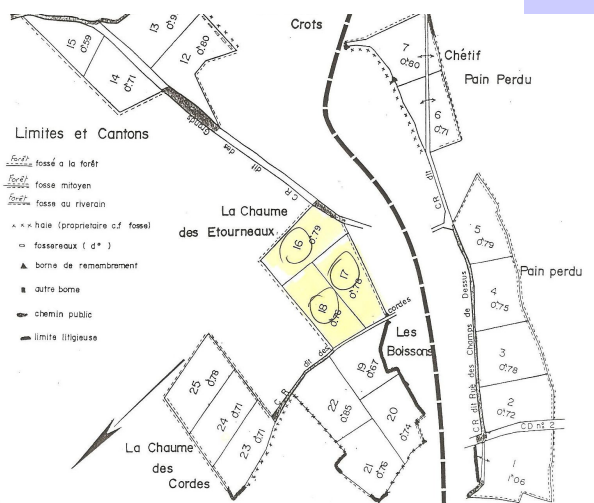
Dans notre précédent numéro nous vous expliquions que malgré 60% d'invendus, la commune avait décidé le martelage et la vente des bois de la parcelle 31 de la forêt section d'Arbourse.

Nous avons voté contre, puisque la possibilité nous est offerte de différer sur 5 ans les martelages et coupes proposés par l'ONF.

Eh bien, ce 5 décembre, c'est le martelage et la coupe de trois autres parcelles (16,17 et 18, voir ci contre) de la section de l'Hopitôt qui ont été soumis aux délibérations et adoptés.

Nous avons encore une fois voté contre, sans que cela n'ait une quelconque incidence sur le résultat final. Contre, parce que nous pensons qu'il eût été préférable pour nos finances communales d'attendre que le marché redevienne favorable pour marteler, couper et vendre au mieux notre bois.

Pourquoi cette décision communale malgré le marasme actuel du marché ? Aucune explication ne nous a été donnée, même en conseil municipal.



## ↓ Pourquoi travestir nos votes ?

Lors du dernier conseil municipal (celui du 5 décembre 2009) une motion a été proposée et soumise aux votes. Les conseillers devaient se positionner pour ou contre la réforme des collectivités territoriales et la suppression de la taxe professionnelle, après avoir essayé de prendre connaissance d'une part d'un document de 4 pages émis par le Ministère de l'Intérieur expliquant la réforme et d'un document de 2 pages développant la motion en question, document émanant de l'Association des Maires Ruraux de France. L'ensemble de ces ayant été remis en début de séance du conseil municipal, il semblait difficile que les conseillers aient le temps nécessaire à la réflexion sur ce sujet important. De plus, notre petite commune, n'est pas vraiment concernée par la suppression de la taxe professionnelle, puisqu'elle ne compte, malheureusement, aucune entreprise. Enfin, si il paraît difficile d'adhérer au projet de réforme tel qu'il est proposé, il semble évident qu'une réforme du système actuel est nécessaire. Pour ces raisons, Thérèse Schafer, Jean Claude Kuntzmann et Claude Tardy ont donc choisi de voter « **l'abstention** » sur cette délibération. Un 4ème conseiller que nous ne nommerons pas, a fait de même sans faire connaître le sens de son choix. Pourtant, dans le compte rendu de ce même conseil établi par le secrétaire de séance (soit le 1er adjoint), il a été inscrit que les 4 conseillers en question avaient voté « **contre** » la motion. Ce qui est parfaitement inexact. Pourquoi ce travestissement de la réalité ? Est-ce une erreur matérielle ? Nous ne le pensons pas, parce que ce n'est pas la première erreur commise. Thérèse Schafer, Jean Claude Kuntzmann et Claude Tardy ont d'ailleurs déjà dénoncé à plusieurs reprises ces irrégularités. Ils demandent à chaque conseil que les votes se fassent à bulletin secret pour pouvoir être conservés et qu'il ne puisse plus y avoir de doutes sur les résultats. Toujours pour les mêmes raisons, ils ont également réclamé que les séances soient enregistrées. Mais ce qui leur est opposé, c'est un refus conforté par le vote d'une majorité de conseillers qui cautionnent ainsi les irrégularités commises. Tout cela est bien dommage et nous ne comprenons pas vraiment quel est le but recherché.

Après tout, Thérèse Schafer, Jean Claude Kuntzmann et Claude Tardy ont été élus et leur voix vaut bien celle des autres conseillers, elle mérite donc tout autant d'être entendue et respectée. Ce n'est malheureusement pas le cas. L'absence d'information et les irrégularités constatées, parce qu'il est bien de leur devoir d'élus de ne pas les accepter, les ont contraints à formuler trois requêtes auprès du tribunal administratif. Ils ont fait venir un huissier de justice afin qu'un constat soit établi en séance de conseil municipal. Ces affaires sont en cours et nous ne présumerons pas ici de leur issue. La justice tranchera et il sera temps alors de vous informer de la décision rendue. En tout cas, ce n'est certainement pas parce que la justice a été sasiée par trois conseillers municipaux et que cela ennuie beaucoup Monsieur le Maire que les comptes rendus des conseils municipaux soumis à l'affichage public ne doivent pas rendre compte de l'exacte réalité de leurs votes.

## ↓ Un petit peu d'histoire

En 1895, Arbourse comptait 522 habitants dont la moitié résidait dans les lieux dits rattachés. Ainsi le hameau de l'Hopitôt, à lui seul, était riche de 168 résidents, celui des Camins de 33 habitants, aux Trembles on comptait 38 personnes, à la Vendôme 21 et enfin aux Murailles 5.

Le bureau de poste était encore là, ainsi que l'Ecole publique de garçons et de filles. Une tuilerie fonctionnait et la Foire battait son plein tous les 21 mars, coïncidant avec la fête de la violette qui existait encore en 1958. Pour en savoir plus : « *Dictionnaire géographique et administratif de la Nièvre de G. VALLIERE* »

## ↓ Prise de fonction du nouveau Préfet de la Nièvre

Monsieur Nicolas QUILLET a été nommé Préfet de la Nièvre et a pris ses fonctions en Préfecture de Nevers courant décembre 2009. Il exerçait dernièrement la fonction de Chef de la Mission Présidence Française de l'Union européenne au ministère de l'Intérieur et précédemment celle de Préfet délégué pour la sécurité et la défense en Bretagne.

## ↓ Citations

- \* "Je crois qu'on ne peut mieux vivre qu'en cherchant à devenir meilleur, ni plus agréablement qu'en ayant la pleine conscience de son amélioration." *Socrate*.
- \* "Le présent n'est pas un passé en puissance, il est le moment du choix et de l'action." *Simone de Beauvoir, Pour une morale de l'ambiguïté*.
- \* "La liberté n'est pas l'absence d'engagement, mais la capacité de choisir." *Paulo Coelho, Le Zahir*.
- \* "L'homme libre est celui qui n'a pas peur d'aller jusqu'au bout de sa pensée." *Léon Blum*.

## ↓ Le saviez vous ?

- \* Dans notre précédent numéro nous vous parlions de la salle des Eduens à Nevers où se tiennent chaque année les ventes de bois de la région. Mais savez vous qui étaient les EDUENS ? Un peuple de La Gaule d'abord allié des romains puis de Vercingétorix et dont la capitale était BIBRACTE, ville fortifiée située au Mont Beuvray au Sud Est de la Nièvre. Des fouilles archéologiques sont menées par des chercheurs sur le site. Nous vous reparlerons des animations organisées par le musée de Bibracte lors de la réouverture de la saison au printemps prochain.
- \* Connaissez vous le nom de l'arbre sur lequel pousse les Kiwis ? Pas sûr ... eh bien, il s'agit de l'ACTINIDIER (nom savant : *Actinidia chinensis*) originaire de la vallée du Yang-Tsé-Kiang en Chine. Cet arbuste grimpant et sarmenteux porte des fleurs différentes selon qu'il s'agit de pied femelle ou de pied mâle, les premiers donnant les fruits que l'on connaît et les seconds assurant la pollinisation.
- \* Depuis 1960, seul le conjoint survivant pouvait user du privilège de bouilleur de cru héréditaire jusque là. Après avoir été supprimé en 2002 puis prolongé jusqu'au 31 décembre 2007, ce dispositif à compter de 2008 ne permettait plus aux bénéficiaires que d'obtenir une remise de 50% sur la taxe pour les dix premiers litres d'alcool pur. Un nouvel amendement a été voté au Sénat prorogeant ce droit jusqu'au 31 décembre 2010.

## ↓ Agenda

### Voeux

Le samedi 16 janvier 2010, Monsieur Gaëtan Gorce Député de la Nièvre, Présentera ses vœux à 11h 30 à la Salle des Fêtes de La Charité-sur-Loire

### Animations à Prémery

7 février 2010 - Concert Ensemble Musical de Prémery  
13 février 2010 - St Valentin  
20 février 2010 - Choucroute/concert  
20 février 2010 - Feu des Brandons  
Renseignements Office du tourisme de Prémery

### Concours de belote / Nannay

Organisé par le comité des fêtes de Nannay un concours de belote aura lieu le jeudi 4 février 2010.

## Cinéma Itinérant en janvier/février 2010

PREMERY	Dimanche 17 janvier - 17h	<b>La Bête Humaine</b>	Jean Renoir
MONTENOISON	Mercredi 20 janvier - 17h30	<b>Arthur et la vengeance de Malthazard</b>	Luc Besson
MONTENOISON	Mercredi 20 janvier - 20h	<b>Le Vilain</b>	Albert Dupontel
GIRY	Jeudi 28 janvier - 17h30	<b>Arthur et la vengeance de Malthazard</b>	Luc Besson
GIRY	Jeudi 28 janvier - 20h	<b>RTT</b>	Frédéric Berthe
PREMERY	Vendredi 6 février - 20h	<b>Arthur et la vengeance de Malthazard</b>	Luc Besson
PREMERY	Mercredi 17 février - 14h30	<b>Max et les Maximonstres</b>	Spike Jonze
PREMERY	Mercredi 17 février - 17h 30	<b>Kerity, La Maison des Contes</b>	Dominique Monferoy
PREMERY	Mercredi 17 février - 20h	<b>Loup</b>	Nicolas Vannier
GIRY	Dimanche 21 février - 17h	<b>Cette sacrée Vérité</b>	Léo Mc Carey
GIRY	Jeudi 25 février - 17h 30	<b>Max et les Maximonstres</b>	Spike Jonze
GIRY	Jeudi 25 février - 20h	<b>Oscar et la Dame Rose</b>	Eric Emmanuel Schmitt



## Arbourse Info

Association collégiale

Le Bourg  
58350 ARBOURSE

*Journal indépendant, gratuit, distribué en boîte à lettres*

Pour nous contacter, adhérer, diffuser des informations ou des annonces, appelez nous au

**06 08 60 37 45**

ou envoyez nous un message à [arbourse-flashinfo@orange.fr](mailto:arbourse-flashinfo@orange.fr)

Adhésion : 5 € par trimestre

Annonce : 2€

Rédaction : Claude Tardy

Comité de rédaction :  
membres actifs de l'association